

VIVACTIS GROUP
Société anonyme
Avenue Gustave Demey 57
1160 Auderghem
RPM Bruxelles
TVA BE 0443.670.476

(ci-après la « Société »)

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 13 juin 2025

Bureau

La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence de Monsieur Alain Mahaux, désigné à l'unanimité.

Le président désigne Madame Lauranne Gonzalez comme secrétaire et Monsieur Jean-Pierre Tondreau comme scrutateur de l'assemblée.

Composition de l'assemblée

Actionnaires

Une liste de présence, incluant le nom de tous les actionnaires présents en personne, par procuration, ou par correspondance, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun, a été signée avant la séance par les actionnaires ou mandataires présents et les membres du bureau, sauf en ce qui concerne la présence de Vincent Leclercq, qui a indiqué son intention de participer tardivement et qui participe par Teams.

L'original de cette liste des présences, ainsi que des procurations, restera annexé au présent procès-verbal et conservé dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix présentes et représentées, renonce explicitement à contester toute nullité éventuelle des procurations émises, que ce soit pour vice de forme ou pour toute autre raison.



Administrateurs et commissaire

Les administrateurs de la Société ont expressément renoncé aux formalités et délais de convocation, à la possibilité d'invoquer la nullité prévue à l'article 2:42 du Code des sociétés et des associations, ainsi qu'au droit de recevoir les rapports et documents conformément aux articles 7:127 à 7:132 du même Code et aux articles y faisant référence.

Le commissaire de la Société, LVM Audit (anciennement Delvaux Associés), Réviseur d'entreprises SRL, représenté par Monsieur Vincent Misselyn est présent et assiste à l'assemblée générale.

Exposé du président

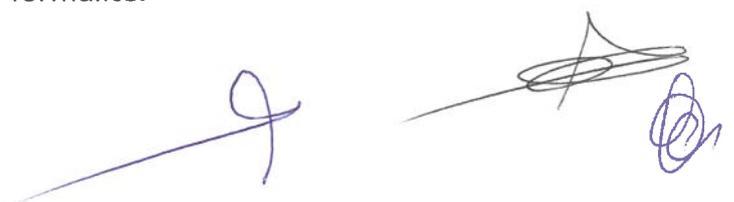
1. Le président expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour :

- 1) Examen des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 (comptes statutaires) et proposition d'approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2024 ;
- 2) Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire portant sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 (comptes statutaires) ;
- 3) Examen du rapport spécial du conseil d'administration (comptes statutaires) ;
- 4) Décision relative à l'affectation des résultats ;
- 5) Renouvellement des mandats d'administrateurs de Mr de Bellefroid et de Mr Tondreau pour une durée de 6 ans ;
- 6) Proposition d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire ;
- 7) Procurations pour l'accomplissement des formalités de publicité ;
- 8) Divers.

2. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans :

- 1) La Libre Belgique le 28 mai 2025
- 2) Le Moniteur belge le 28 mai 2025

Les convocations ont également été communiquées par lettre ordinaire ou email, quinze jours avant l'assemblée, aux actionnaires nominatifs ; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.



Il existe actuellement quarante-cinq millions sept cent trente-six mille deux cent cinquante-huit (45.736.258) actions, dont vingt-trois millions deux cent septante-six mille quatre cent trente-cinq (23.276.435) actions de classe A et vingt-deux millions quatre cent cinquante-neuf mille huit cent vingt-trois (22.459.823) actions de classe B, sans désignation de valeur nominale. Il y a quarante millions sept cent septante-deux mille neuf cent sept 40.772.907 actions présentes ou représentées.

3. Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires ont eu la possibilité de consulter les comptes annuels ainsi que les documents et rapports mentionnés à l'article 7:132 du Code des Sociétés et des Associations

4. Chaque action donne droit à une voix.

5. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président est reconnu comme exact par l'assemblée, qui se déclare valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

Après avoir pris connaissance des rapports mentionnés à l'ordre du jour et délibéré sur les différents points, l'assemblée adopte les décisions suivantes ;

1. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

A. Examen des comptes annuels de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 (comptes statutaires) et proposition d'approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2024

Les actionnaires ont reçu communication des comptes annuels statutaires de **l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024**, tels qu'établis par le conseil d'administration. Ces comptes comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Vincent Leclercq indique qu'il souhaiterait poser une série de questions mais qu'il n'a pas eu le temps de les poser dans les délais prévus dans la convocation (questions concernant les règles d'évaluation des participations, certaines charges exceptionnelles, certaines réductions de valeur - filiales espagnoles, les management fees au niveau des filiales, les intérêts des dettes envers RMN).



Il indique qu'il enverra ses questions ultérieurement.

Le président répond que les règles d'évaluation sont les mêmes depuis longtemps et n'ont pas été modifiées. V. Leclercq, en tant qu'ancien administrateur pendant 5 ans de la société, doit donc les connaître. Il est également répondu à la question sur les réductions de valeur espagnoles. Le président répond également à la question sur les intérêts des dettes envers les filiales en expliquant que toutes les filiales sont traitées sur le même pied (en ce qui concerne la dette actuelle envers RMN, des intérêts de 19.334 EUR sont comptabilisés dans les comptes).

En ce qui concerne les différentes questions posées, le président précise qu'il n'est pas possible de répondre plus en détails en séance et sans préparation, les questions n'ayant pas été envoyées à l'avance comme exigé dans la convocation.

B. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire portant sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 (comptes statutaires)

Les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports avant l'assemblée générale. Ils dispensent le président et le commissaire d'en faire la lecture. M. Vincent Misselyn résume son rapport du commissaire émis sans réserve.

Le président répond aux questions de Vincent Leclercq sur les litiges mentionnés dans le rapport.

C. Examen du rapport spécial du conseil d'administration (comptes statutaires)

Les actionnaires ont eu l'occasion de prendre connaissance de ce rapport spécial avant l'assemblée générale. Ils dispensent le président d'en faire la lecture. Aucune question n'est posée.

D. Vote sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024

L'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité moins 606.268 abstentions et 1.064.026 votes négatifs les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration, avec 40.772.907 actions présentes ou représentées.



Vincent Leclercq mentionne avoir un léger doute sur son nombre d'actions. Il vérifiera et enverra une correction si nécessaire.

2. DÉCISION RELATIVE À L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'exercice clôturé au 31/12/2024 a dégagé un bénéfice de 91.925 €, que le président propose aux actionnaires de reporter, de sorte que le résultat reporté se présente de la manière suivante :

Perte reportée de l'exercice 2023 :	-16.269.580€
Bénéfice de l'exercice 2024 :	91.925€

Perte à reporter au 31.12.2024:	- 16.177.655 €

L'assemblée générale ordinaire approuve à l'unanimité moins 606.268 abstentions et 1.064.026 votes négatifs l'affectation des résultats proposée, avec 40.772.907 actions présentes ou représentées.

3. RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

L'AGO décide de renouveler le mandat de monsieur Patrick DE BELLEFROID pour 6 ans, venant à expiration immédiatement après l'assemblée générale de l'an 2031.

L'AGO décide de renouveler le mandat de monsieur Jean-Pierre TONDREAU pour 6 ans, venant à expiration immédiatement après l'assemblée générale de l'an 2031.

L'assemblée générale ordinaire vote ces deux renouvellements de la même façon, à savoir à l'unanimité moins 1.670.294 abstentions, avec 40.772.907 actions présentes ou représentées.

4. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Administrateurs :

L'assemblée générale ordinaire donne décharge à chacun des administrateurs en fonction durant l'exercice social 2024 pour l'exercice de leur mandat au cours dudit exercice à savoir :



- Monsieur Jean-Pierre TONDREAU,
- Madame Marie Odile RAGETLY ;
- Monsieur Alain MAHAUX;
- Monsieur Patrick DE BELLEFROID, ;
- Monsieur Philippe PEDRINI,;
- La société COMBRAILLE DEVELOPPEMENT, représentée par Mr. Laurent PFEIFFER.

L'assemblée générale ordinaire donne décharge à chacun des administrateurs selon les mêmes votes, à savoir à l'unanimité moins 606.268 abstentions et 1.064.026 votes négatifs, avec 40.772.907 actions présentes ou représentées.

Commissaire :

L'assemblée générale ordinaire donne décharge au commissaire selon les mêmes votes, à savoir à l'unanimité moins 606.268 abstentions et 1.064.026 votes négatifs, avec 40.772.907 actions présentes ou représentées.

5. NOMINATION MANDATAIRES SPÉCIAUX - FORMALITÉS

L'assemblée générale décide, à l'unanimité moins 606.268 abstentions, de désigner comme mandataires spéciaux, avec pouvoir de substitution et chacun agissant individuellement, Maître Benoît Feron, Maître Adrien Fink, Maître Ilayda Yucesan, Madame Annick Garcet, Madame Chloë Everaert, ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats KPMG Law SRL, dont les bureaux sont situés à Luchthaven Brussel Nationaal 1K, 1930 Zaventem. Chacun d'eux peut agir seul pour accomplir, au nom et pour le compte de la Société, toutes les formalités de publication légale relatives aux décisions prises lors de la présente assemblée générale d'administration, notamment la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. À cette fin, ils sont autorisés à signer tous documents, y compris les formulaires I et II, et à effectuer toutes démarches nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises, de la Banque-Carrefour des Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, de manière générale, à faire tout ce qui est nécessaire ou utile à cette fin.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.00 h heures. Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée, qui est ensuite signé par les membres du bureau et par les actionnaires souhaitant le faire.



Signatures :



Alain Mahaux
Le président



Lauranne Gonzalez
La secrétaire



Jean-Pierre Tondreau
Le scrutateur



Xavier Durieu P/O



Guillaume de Montlivault P/O